

ABONNEMENT

SAUMUR
 Un an 25 fr.
 Six mois 13
 Trois mois 7
Poste
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8

On s'abonne

A SAUMUR
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste
 et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne 20
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des inscriptions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 23 DÉCEMBRE

Au Sénat

Le gouvernement doit être satisfait de la docilité de la majorité sénatoriale. Les amendements sont rares, mais les républicains les trouvent encore trop nombreux et c'est d'un air grognon qu'ils écoutent les quelques observations présentées par les orateurs de l'opposition. Vainement sur le budget de la guerre MM. de Carné et de Lareinty ont-ils montré au Sénat que la Chambre, sur la demande de M. de Freycinet, avait opéré dans le cadre des officiers d'administration, de cavalerie et du génie des réductions illégales, des diminutions regrettables. Le ministre de la guerre a répondu que tout ce qu'il a fait est très bien fait et il a refusé d'accepter aucune modification à son budget. Les officiers ne sont pas assez nombreux, ils voient leur avancement compromis, la défense du pays est gravement atteinte par les changements accomplis dans les cadres de la cavalerie. M. de Freycinet est satisfait, cela suffit, et la majorité, pour ne pas attrister le président du conseil, a adopté tous les chapitres du budget du ministère de la guerre sans y apporter aucune modification, de même qu'il avait auparavant adopté sans débat les budgets de l'Algérie, de l'intérieur, de la justice et des cultes. Au cours de l'adoption de ce dernier budget, l'honorable marquis de l'Angle-Beaumont a posé à M. Fallières une question qui ne manquait pas de spirituelle malice. Au milieu des applaudissements de toute la Droite il a demandé au garde des sceaux s'il avait l'intention de supprimer le traitement de S. Em. le cardinal Lavignerie qui à la fin d'un dîner à Alger a porté un toast politique, et il a fait observer que si, en présence d'un gendarme, un pauvre curé de campagne se fût permis de constater que le gouvernement actuel n'est pas précisément un gouvernement libéral et catholique, il eût été aussitôt frappé de toutes les foudres administratives et qu'il eût été privé de la modeste indemnité qu'il touche en vertu du Concordat. Visiblement gêné, M. Fallières s'est contenté de balbutier que le cardinal a prononcé des paroles de bon citoyen et qu'il n'a pas à lui adresser de réprimandes. Donc le gouvernement républicain reconnaît que tous les membres du clergé peuvent faire de la politique. Mais alors pourquoi avoir enlevé à tant de prêtres leur pain pour avoir engagé les fidèles à bien voter ? Pourquoi avoir prononcé tant d'invalidations de députés conservateurs sous prétexte d'ingérence cléricale dans les élections ? La logique ne se trouve jamais chez les républicains.

Samedi, M. Guibourd disait au Sénat : « Le gouvernement a supprimé, sans consulter personne, un poste d'avocat général, auquel était affecté un traitement de 7,000 fr. Puisque la fonction est supprimée, supprimons le traitement. » — Le gouvernement et le Sénat ont maintenu le traitement.

Lundi soir, 22 décembre. Avant même que le budget soit voté par la Chambre, la majorité républicaine du Sénat était décidée à l'adopter sans modification importante, sans opposition sérieuse. Aussi, après avoir platoniquement gémi sur le peu de temps que les députés lui ont laissé pour la discussion du budget déséquilibré, bouclé à l'aide des expédients, des impôts nouveaux et de l'emprunt, cette majorité, faisant preuve de sénile débilité, s'est-elle empressée d'adopter tous les chapitres des différents budgets, sans s'arrêter aux justes observations de la minorité. Aujourd'hui, en quelques minutes, elle a expédié les budgets de la marine, de l'instruction publique, du commerce, de l'industrie et des colonies, écoutant à peine, et non sans donner des marques de mécontentement, quelques critiques présentées par les sénateurs de la Droite.

Nous croyons savoir que l'amendement Bardoux ne sera pas discuté. M. Rouvier, ministre des finances, voulant éviter un débat gênant, fera une déclaration dans laquelle il dira que le gouvernement a mis à l'étude la question des congrégations, et qu'en attendant le résultat de l'enquête, le fisc suspendra ses prétentions. M. Bardoux prendra acte de ces paroles, et retirera l'amendement. On avouera que ce sera se contenter de peu.

A LA CHAMBRE
 Lundi soir, 22 décembre. Le nouveau parti boulangiste, qui reconnaît pour chef, à Paris, M. Déroulède, a profité de la discussion des opérations électorales de Clignancourt pour témoigner bruyamment de son existence. Au nom de ses amis, M. Le Senne est donc monté à la tribune pour déclarer que l'élu de Clignancourt est toujours le général Boulanger; mais M. Floquet agitant sa sonnette et d'une voix irritée a refusé de laisser l'orateur développer sa pensée.

M. Déroulède a tenté de soutenir la même thèse, mais il n'a pas eu plus de succès. La Chambre s'est hâtée par 335 voix contre 30 de valider M. Lavy et, après avoir adopté quelques projets d'intérêt local, elle s'est ajournée sans incident à mercredi prochain.

De quoi vous plaignez-vous ?
 M. Rouvier a prononcé un bien beau discours au Sénat. Ce sont les journaux républicains qui qualifient ainsi l'éloquence de M. le ministre des finances. Oh oui, un bien beau discours ! Peut-on prétendre, a-t-il dit, que les finances du pays sont en mauvais état quand la rente s'élève à des taux jusqu'alors inconnus ? Comme si l'on ne savait pas qu'il n'y a rien de plus facile, pour certaines mains puissantes, que de procurer à la rente des hausses absolument factices...

Et le poteau administratif de la Bourse, monsieur le ministre, vous l'avez donc oublié ? M. Rouvier n'a pas seulement été un habile démonstrateur de la prospérité financière de la France, il s'est payé le luxe d'être spirituel. Comment ! s'est-il écrié en regardant les conservateurs, comment, vous trouvez moyen de constituer entre vous pour les écoles libres un budget de 70 ou 80 millions, et vous vous plaignez de l'accroissement des impôts ! Quand on a tant d'argent, il n'y a qu'à payer. M. Rouvier aurait dû, pour compléter cette agréable plaisanterie, se tourner du côté des républicains et leur dire : Quoi ! vous consacrez des sommes énormes à fonder ou à soutenir des journaux, vous avez des équipages, des chevaux, vous soupez dans les restaurants à la mode, vous allez au théâtre, vous ne daignez même pas de risquer quelques billets de banque sur le tapis vert des cercles, et vous trouvez extraordinaire que l'on augmente un peu les impôts ! Il y a aussi ceux qui ont des appartements confortables, qui ont une table abondamment servie, et dont la garde-robe contient des vêtements de rechange. Enfin, heureusement, il y a un tas de gens, la majorité sans doute, qui ont un peu plus que le nécessaire. Comment, coquins, vous avez du superflu, et vous vous plaignez de l'accroissement des impôts ! En vérité, vous nous la baillez belle ! M. Rouvier n'est pas seulement spirituel ; il est la raison même. Il est juste d'accroître les impôts jusqu'à ce que l'immense majorité de la nation soit réduite à la portion congrue, c'est-à-dire au strict nécessaire. Cette sortie faite contre les conservateurs est plus sérieuse, au fond, qu'on a pu le croire. Et M. Rouvier, sous des apparences railleuses, est, sans le savoir, un grand philosophe.

INFORMATIONS
LA MONSTRUOSITÉ FISCALE
 Il est inexact que les Sœurs de charité aient sollicité de Rome un conseil sur la conduite à tenir en présence de la monstruosité fiscale dont sont victimes les congrégations religieuses. Il n'est pas plus exact que le cardinal Rampolla leur ait écrit au nom du Saint-Père, pour les engager à rester en France. Les Sœurs de charité ne paieront pas au fisc des droits qu'elles devraient prélever sur l'argent des pauvres. Selon la conduite adoptée par le gouvernement, elles prendront une décision. A une confiscation violente, elles feront la réponse nécessaire.

LES PROJETS DU GÉNÉRAL BOULANGER
 M. Paul Déroulède, dont nous avons annoncé le départ pour Jersey, est rentré lundi matin à Paris ; il assistait dans l'après-midi à la séance de la Chambre.

Questionné par un de nos confrères sur les projets du général Boulanger, le député de la Charente-Inférieure a répondu qu'il allait convoquer la semaine prochaine, mardi ou mercredi, tous ses collègues du groupe révisionniste pour leur soumettre un programme de conduite. Ce programme, très nettement républicain, contiendra, dit-on, plusieurs formules nouvelles, s'il est adopté tel que le demande le général Boulanger ; entre autres détails, on y préconise, croyons-nous, l'opposition formelle à à toutes les lois qui pourraient aggraver notre situation financière. M. Paul Déroulède et quelques-uns de ses collègues ont l'intention d'entreprendre une série de conférences dans les départements.

Nous lisons dans le XIX^e Siècle : « Nous pouvons donner le nom des anciens membres du Comité national qui adhéreront au programme que doit leur soumettre M. Déroulède. » Ce sont : MM. Jourde, Aimel, Chiché, députés de la Gironde ; Barrès, député de Nancy ; Boudeau, Francis Laur, Pierre Richard, Paulin Méry, Le Senne, députés de la Seine ; Castelin, Dumonteil, députés de l'Aisne. » Le nouveau programme est socialiste républicain, différant de celui des autres socialistes par la liberté de conscience. Aussitôt le programme connu, il sera développé dans de nombreuses réunions. Le général Boulanger lancera alors un manifeste dans lequel il parlera des fautes passées, conseillées par ceux qui l'ont abandonné, et indiquera la marche à suivre. »

LE POURVOI D'EYRAUD
 Eyraud a signé son pourvoi en cassation contre le verdict qui l'a condamné à la peine de mort. Le bruit court dans les couloirs du Palais de justice de Paris que plusieurs jurés ont signé un recours en grâce en faveur d'Eyraud.

UNE VILLE SUBMERGÉE
 On écrit de Buenos-Ayres, 21 décembre : « Un grand désastre a eu lieu aujourd'hui, à Cordora. » Le canal a crevé. La ville a été submergée. Cent personnes ont été noyées. Plusieurs centaines de maisons ont été détruites. Le général Roca s'est rendu sur les lieux du désastre. »

BULLETIN FINANCIER
 Paris, 22 décembre 1890. La séance est terne et les transactions restent très limitées. Le 3 0/0 s'inscrit à 94.97 ; le 4 1/2 0/0 à 404.40. Le Crédit Foncier fait preuve d'une excellente tenue à 4,314. La Banque de Paris est très ferme à 850. Le Crédit Lyonnais se négocie à 808 et 810. La Banque d'Escompte consolide son avance à 571. L'action de la Compagnie Nationale des Chemins de fer à voie étroite se traite à 507.50. Le Crédit Mobilier est en bonnes tendances à 430 et 432. Un premier acompte de 42 fr. va être distribué dès le premier janvier. On peut

dire que c'est là l'indice le plus certain d'une situation de tous points favorable.

La Société générale reste sans variations à 496.50.

On peut en ce moment acheter à 518.75 les actions de la Compagnie des Chemins de fer Régionaux des Bouches-du-Rhône. Comme il s'agit d'un titre rapportant 25 fr. par an, garanti par l'Etat et le département et que les valeurs similaires touchent le cours de 600, le prix actuel est évidemment très avantageux et l'occasion excellente à saisir.

L'obligation Linarès à Almería, qui ne vaut que 220 fr., est également appelée à réaliser une plus-value prochaine.

Signalons l'activité de la Silver Gance demandée à 23.50 en vue de la participation au dividende qui sera distribué dès le premier exercice. Les titres définitifs sont délivrés à la Banque de l'Ouest et à la Banque Nysse, rue de Provence, à Paris.

Les Chemins Economiques sont à 446.50.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

TEMPÉRATURE

La température devient de plus en plus dure. Ce matin, le thermomètre était descendu à 4 degrés au-dessous de zéro. Le baromètre baisse, ce qui explique l'humidité de l'air, occasionnant le givre qui recouvre les arbres. Le vent est à l'est depuis ce matin.

La Loire est toujours couverte de glaces qui prennent une plus grande consistance par cette température ; aussi les personnes qui traversent le fleuve deviennent plus nombreuses : il y a moins de danger ; mais cependant il est imprudent de s'aventurer ainsi sur la Loire, car, en maints endroits, les soudures des glaces ne présentent que très peu de résistance et pourraient bien, comme cela est arrivé déjà, être funeste à ces amateurs d'émotions.

ALERTE MILITAIRES

Dans le but de préparer les troupes de l'Ecole de cavalerie à se réunir à un point donné dans un bref délai, le Général commandant informe qu'il a l'intention de prescrire une alerte pendant le mois de décembre, ou dans le mois de janvier.

Les sonneries d'appel suivies du refrain de l'Ecole seront faites en ville par les trompettes de l'Ecole de cavalerie.

LES VINS DE SAUMUR

On écrit de Saumur à la *Revue viticole* : « Notre vignoble est bien tranquille depuis trois semaines.

» La grande vogue des premiers jours est bien passée.

» Nos vins blancs sont cependant très bons ; ils sont alcooliques, mais manquent de cette liqueur qui fait la grande qualité de nos vins en bouteilles.

» Les cours sont purement nominaux, car, vu les prix élevés, il ne se traite que peu ou pas d'affaires.

» Les vigneron qui ont besoin d'argent lâchieraient aujourd'hui quelques francs sur les prix du début. On cote : vins blancs ordinaires des environs, 100 à 110 fr. les 228 litres. Ceux de nos côtes de Saumur n'ont pas de prix établis, ils se vendent suivant convenances et qualité. Espérons que les affaires reprendront en janvier, car le proverbe n'est pas faux : il dit que Noël n'est jamais bon marchand, et c'est vrai. »

LES VACANCES SCOLAIRES

Une bonne nouvelle pour les écoliers et pour les professeurs.

On annonçait comme probable la décision du ministre de l'instruction publique consistant à couper chaque trimestre par une semaine entière de congé. Cette année, la réforme sera inaugurée pour les vacances du nouvel an. Noël et le premier de l'an tombant un jeudi, c'était d'ailleurs à prévoir, car on n'aurait fait, dans l'intervalle, qu'un piètre travail.

C'est égal, plaignez-vous du surmenage !

L'ESPAGNE ET LA MONNAIE FRANÇAISE

Notre système monétaire compte un succès de plus. Le gouvernement espagnol, d'accord avec le nôtre, vient de désigner une convention dans le but d'établir dans les deux pays la circulation de pièces d'or de 20 fr.

Comme conséquence de cette mesure, l'Espagne, qui n'avait que des pièces d'or de 25 francs, vient de faire frapper une assez grande quantité de pièces en or de 20 fr. D'ici peu, le système monétaire à base décimale est destiné à triompher complètement en Espagne.

Etat civil de la ville de Saumur

Du 15 au 22 décembre 1890.

NAISSANCES

Le 16. — Jeanne-Mélanie Gromaire, rue de la Visitation ; — Marie-Augustine Rabu, à l'Hospice.

Le 17. — Emilie-Georgette Fillaud, rue du Pressoir-Saint-Antoine ; — Yvonne-Renée-Marie-Louise Delage, rue Saint-Nicolas.

Le 19. — Robert-Urbain-Marie Carreau, rue d'Orléans.

DÉCÈS

Le 15. — Félicité Verneau, épouse Jules Vailland, 63 ans, tripière, rue de l' Arsenal ; — Marie Verneau, veuve Jacques Lamoureux, 72 ans, sans profession, rue du Petit-Pré.

Le 17. — Yvonne-Marie Lequec, 40 jours, à l'Hôpital.

Le 18. — Jean-Baptiste Coulon, propriétaire, 79 ans, rue Beaurepaire ; — François Hersant, maçon, 83 ans, rue Saint-Nicolas.

Le 19. — Jean Peltier, retraité, 77 ans, rue de la Visitation ; — Clémence-Marie-Léonie Racineux, 13 ans, rue de la Marmaillette.

Le 20. — Laurent Dupays, propriétaire, 71 ans, rue Verte.

Le 21. — Jeanne Benois, journalière, veuve François Billaye, 72 ans, à l'Hospice.

THÉÂTRE DE SAUMUR

Est-ce que le public se désintéresserait du théâtre ? On le croirait ma foi bien ; car voilà la troisième ou quatrième fois que les portes ne s'ouvrent que pour une demi-salle. Il y a eu hier huit jours, la direction donnait la *Favorite*, avec M. Dutrey, comme ténor, et M^{lle} Rocher, comme forte chanteuse. Ce fut peut-être la meilleure soirée de la saison comme représentation et une des plus mauvaises comme recette. Cependant les journaux d'Angers adressaient tous les plus grands éloges aux nouveaux artistes, éloges dont nous nous étions fait l'écho, et qui n'avaient rien d'exagéré, au contraire. Cette froideur du public n'est pas pour encourager M. Sureau à nous donner du grand opéra.

Samedi dernier, c'était mieux. Jane May était annoncée et devait jouer *Cendrillonnette*, opérette en 4 actes, que nous avons entendue déjà dans le courant de l'année dernière. Jusqu'au samedi soir, le bureau de location était resté vierge de demandes, et, à l'heure du bureau, les quelques personnes qui se sont présentées aux portes n'y sont venues que pour lire sur icelles une pancarte de relâche par indisposition de M^{lle} Jane May.

Le concert de la *Musique municipale* a rencontré aussi dimanche une certaine indifférence du public. Il est vrai que la salle du théâtre est un peu grande pour le nombre des souscripteurs, et M. Meyer prend comme salle ce qu'on lui donne. Nous avons entendu avec plaisir M. Laffage, dont le double talent d'instrumentiste et de compositeur est de plus en plus apprécié. Une de ses dernières œuvres : la *Cucillette du bon Dieu*, a été chantée avec goût par M. Chambrier, baryton de la Sainte-Cécile d'Angers. Tous les numéros du programme de ce concert ont été, du reste, très bien exécutés, et les applaudissements les plus chaleureux ont accueilli tous les artistes et principalement les morceaux joués par la *Musique municipale*.

Hier soir, c'était un grand drame militaire à effet que la direction théâtrale offrait au public saumurois, dont le goût pour le drame devient de moins en moins prononcé. *Devant l'ennemi* avait cependant eu à Angers quelque succès ; mais il est arrivé à Saumur dans une mauvaise veine, et les péripéties de ce drame à coups de fusil se sont déroulées devant une salle à peu près vide.

NEMO.

UN CHEVALIER D'INDUSTRIE

Vendredi dernier, le tribunal correctionnel d'Angers avait à juger le nommé Droucheau, naguères condamné déjà pour escroqueries et pour port illégal de l'uniforme militaire.

Cet individu avait d'abord trompé bon nombre de personnes en se donnant comme officier de marine. Ce moyen une fois usé, Droucheau eut recours à d'autres expédients ; il changeait de fonctions et d'état suivant les localités où il se présentait. A Ecouflant, à Feneu, etc., il était inspecteur de la navigation, inspecteur des eaux et forêts. Passant de là dans le canton de Thouarcé, il devint instituteur, agent chargé de procéder au dégrèvement de l'impôt foncier, enfin délégué pour la destruction du phylloxera. A Thouarcé, à Faveraye-Machelles et dans les environs, il se faisait conduire dans les vignes des naïfs ; puis, coupant quelques sarments verts, il les fenlait en quatre et montrait dans l'intérieur des œufs de phylloxera. Les plaignants ne donnent pas au tribunal les dimensions de ces œufs.

Au cours de ses visites et de ses inspections, Droucheau se faisait servir largement dans les hôtels les plus confortables ; il assurait qu'il gagnait le traitement d'un député, 25 fr. par jour, et on lui faisait crédit en toute confiance. Parfois même il réussissait à escamoter diverses sommes d'argent.

Une douzaine de ses victimes viennent déposer devant le tribunal ; mais Droucheau aurait fait des centaines de dupes.

Naturellement, Droucheau ne comparait pas ; pour justifier son titre d'officier de marine, il a gagné le large.

Le tribunal a condamné l'escroc à deux ans de prison et à 25 fr. d'amende.

Oui, mais le malin ne se laissera peut-être pas attraper de sitôt.

A la même audience, le nommé Guillon Pierre a été condamné à 4 mois de prison et à la relégation.

Guillon s'était rendu coupable d'un vol au préjudice de MM. Nan, Jalet et Gauvin, à Angers.

Il avait déjà subi trois condamnations pour même délit. La première à 15 mois de prison, prononcée par la Cour d'appel de Rennes ; la seconde à 4 ans, infligée par le tribunal correctionnel d'Angers ; la troisième à 4 mois, prononcée par le tribunal de Saumur.

IL Y A VINGT ANS Le bombardement de Tours

Le 5 décembre 1870, dans une dépêche (1) qu'il adressait aux préfets et aux sous-préfets, Gambetta, ministre de l'intérieur, en résidence à Tours, écrivait :

« Je suis informé que les bruits les plus

(1) Extraits du *Journal d'Indre-et-Loire*, décembre 1870.

Le Mariage de Suzanne

PAR PAUL MARROT

XVII

De jour en jour, M. Puyberton dépérissait. Ses jambes semblaient ne plus pouvoir porter le poids du corps. Plusieurs fois, Suzanne manifesta son inquiétude, et chaque fois que venait pour elle le vieux docteur, elle insistait pour que son père lui prit également des consultations.

Le remords, sans doute, contribuait à ce dépérissement ; en reconnaissant qu'il était bien réel, on eût pu remarquer que Puyberton l'exagérait devant Maurice et Suzanne. Il les suivait souvent avec sa mine accablée dans leurs promenades au jardin.

En l'observant lui-même pendant une journée, on eût été effrayé de sa persistance à chercher toutes les occasions de se rendre malade.

Il ne mangeait plus. Les soirs il se renfermait dans sa chambre, et buvait d'affreux mélanges d'alcool et d'absinthe. Puis, sans que

personne le vit, il s'anéantissait peu à peu et descendait, jusqu'au dernier, tous les degrés de l'ivresse. Ensuite, il se couchait. Le lendemain, il constatait avec une joie farouche un progrès dans l'affaiblissement de son corps, à son gré trop robuste. C'est ce genre de progrès-là qu'il poursuivait, ayant le ferme propos d'aller, le plus rapidement possible, à la mort, par un long suicide de tous les instants.

On peut dire qu'il ne négligeait rien ; il s'exposait aux courants d'air lorsqu'il était en sueur ; un jour, après une longue course, il se jeta dans le bassin de son jardin, puis il s'enferma dans sa chambre, gardant sur le corps les vêtements mouillés.

Cet homme voulait mourir, mais il cherchait une façon de mort naturelle afin que la justice ne vint pas encore après son décès inquiéter sa maison.

Quant à Suzanne, elle croissait tous les jours en vigueur et semblait augmenter sa force de toute celle que perdait son père. Il descendait l'échelle, elle la montait.

Pourtant, elle demandait encore bien des précautions et bien des soins. Elle n'était pas au point où une rechute est impossible.

Maurice, qui savait maintenant ce qu'il

devait faire, comprenait que le moment n'était pas encore arrivé de déchirer tout ce qui restait de voiles sur la mémoire de Suzanne, afin de lui montrer, dans le fond de son passé, Julien Dambray debout sur un banc de cour d'assises.

Puis Maurice ne se dissimulait plus combien cette révélation lui serait pénible à lui-même ; il était à peu près fixé aujourd'hui sur la nature de ses sentiments à l'égard de Suzanne. Ses nuits d'insomnie, les rougeurs subites qui lui montaient au front, l'embarras qu'il éprouvait quelquefois, tout à coup, dans ses tête-à-tête avec la douce et belle convalescente devenaient pour lui des indices certains. Mais il se sacrifierait pour son ami le moment venu ; il y était bien décidé ; il ne s'agissait plus que de savoir quand viendrait ce moment.

— Promenons-nous, lui disait Suzanne, en lui prenant le bras. Jamais je n'ai vu le jardin plus beau ; toutes ces fleurs ont des yeux qui nous sourient, et ces rotondes sont remplies d'une fraîcheur que je n'avais jamais si bien appréciée. Il fait bon d'être malade et d'aller tout doucement guérissant... Si j'étais tout à fait guérie, n'est-ce pas ? je ne pourrais pas vous prendre le bras sans façon, comme je le fais.

On eût dit que Suzanne cherchait à prolonger sa convalescence ; elle prenait plaisir à faire sa petite malade. Rentré chez lui, le soir, Maurice se livrait à des déductions très profondes sur les moindres mots de Suzanne.

— Elle m'a dit qu'elle se trouvait trop faible pour marcher sans l'aide de mon bras, c'est donc qu'elle est incapable de supporter une émotion forte ; il faut donc la ménager encore et, de longtemps peut-être, ne rien lui dire.

Il retardait ainsi le moment de l'explication. Un incident faillit compromettre toute la diplomatie du plus jeune des docteurs et rendre inutiles, brusquement, ses ménagements infinis.

Philomène, un jour, lisait un journal à Suzanne ; et Philomène ne lisait jamais une feuille parisienne ou locale, sans porter une attention spéciale à la lecture des *faits divers*. Maurice, en vain, la plaisantait ; Philomène avait toujours eu du goût pour ce genre de littérature : elle dévorait les *Crimes horribles*, les *Odieux attentats*, *Une Femme tuée par son mari*, ou bien *Un mari tué par sa femme*. Elle savait le nom de celles que l'on coupe en morceaux, et le nom du coupeur, et le prix de l'instrument tranchant ayant servi au crime.

alarmants sont répandus sur la situation de l'armée de la Loire. Démontez hardiment toutes ces mauvaises nouvelles ;... vous serez strictement dans le vrai en affirmant que notre armée est en ce moment dans d'excellentes positions, que son matériel est intact ou renforcé, qu'elle se dispose à reprendre la lutte contre l'envahisseur. Que chacun soit ferme et fort ; que tous ensemble nous fassions un grand, un suprême effort, et la France sera sauvée..... »

Quelques jours à peine après cette patriotique et réconfortable proclamation, le 8, on annonçait à Tours que les gardes nationaux du poste du bas de la Tranchée, à l'extrémité nord du pont de pierre, venaient d'arrêter « une grande et belle femme, portant manchon et tous les agréments du sexe. » C'était un espion prussien.

L'ennemi approchait et plus personne n'osait affirmer que notre Touraine aurait la bonne chance d'échapper aux misères et aux infortunes qui avaient si cruellement éprouvé tant d'autres provinces. Des nouvelles désolantes parvinrent coup sur coup qui corroborèrent les tristes prévisions de tous.

Le 21 décembre, M. Gouin et ses adjoints, MM. Magaud-Viot et Normand annonçaient à leurs concitoyens « que les efforts tentés par l'armée pour préserver la ville de l'invasion avaient été impuissants ».

Pour nous défendre utilement, nous n'avons plus ni chefs militaires, ni soldats, ajoutait-on. L'ennemi était aux portes et disposait, aux termes de l'appel, d'une artillerie qui pouvait réduire la ville en cendres. On obtint une suspension ; des victimes assez nombreuses avaient été faites et parmi elles on comptait M. Beurtheret, rédacteur en chef de l'*Union libérale*.

« Ce matin, à onze heures, disait le *Journal d'Indre-et-Loire*, paru ce jour-là sur une simple feuille imprimée d'un côté, un détachement prussien, venant de la route de Paris, s'est engagé sur le pont où se trouvait une foule nombreuse. Arrivés vers le milieu du pont, et à la suite de circonstances jusqu'à présent peu exactement connues, des coups de revolver paraissent avoir été tirés sur le détachement qui rebroussa chemin et se rendit au haut de la Tranchée. Aussitôt, des canons, qui étaient en batterie sur ce point, commencèrent à canonner la ville, puis des obus furent lancés sur différents points de la cité. »

En racontant la mort du sympathique M. Beurtheret on publia le nom des blessés : M. Pierre, mercier, M^{me} Pouan, Raphaël Bourbonnais, un employé de la maison Jollivart, marchand de nouveautés, Marrien, Stenmetz, tous morts pendant la guerre ou depuis, et combien d'autres !

C'est ce qui décida l'honorable M. Gouin à aller parlementer avec les chefs ennemis. Le drapeau parlementaire fut immédiatement arboré à l'Hôtel de Ville et le maire, accompagné de ses adjoints, se rendit à la Tranchée.

Le général en chef ne s'y trouvant pas, les négociations ne purent avoir lieu ; mais le

bombardement fut interrompu et ne fut pas repris.

Après différentes escarmouches livrées dans le nord et l'ouest du département, dans lesquelles fantassins et mobiles, un mois durant, opposèrent à des forces de beaucoup supérieures, une résistance héroïque, notamment à Châteaurenault et à Monnaie, dont les membres de l'Union patriotique sont allés dimanche célébrer le glorieux anniversaire, le Prussien faisait, le 19 janvier, musique en tête, son entrée triomphale à Tours.

Il est inutile d'entrer dans les navrants détails de l'occupation prussienne. Ils sont fidèlement gravés dans toutes les mémoires ; mais nous avons cru bon, après vingt ans, d'évoquer, en quelques mots, ces phases terribles qui laissent au cœur de ceux qui en furent les témoins, et dans l'âme de tous, plus qu'un souvenir attristé, mais aussi l'espoir d'une patriotique revanche. GEORGE GRIPPON.

VENGEANCES OPPORTUNISTES

Le lendemain de l'élection au conseil général du canton de Vouneuil (Vienne), un brave charpentier de la commune de Beaumont, nommé Popineau, eut l'idée de fêter le candidat conservateur élu en allumant un feu de joie sur un pont voisin de son habitation et se fit aider dans l'installation de ce feu par un ouvrier qui travaillait à ce moment dans son atelier.

Le feu dressé, Popineau se retira, et l'ouvrier resté seul eut l'idée de consolider l'édifice à l'aide d'une branche de peuplier et de quelques copeaux jetés sur le bord de la route, puis il alluma le feu.

Or, la branche et les copeaux en question provenaient de l'abattage d'arbres appartenant à M. Ardillaux, un des gros bonnets de l'opportunisme dans le canton.

Prévenu du méfait dont il avait été victime, et dont le préjudice se chiffrait, d'après l'enquête qui suivit, à « 50 centimes », M. Ardillaux porta plainte.

Était-il possible d'admettre qu'un homme se permit de faire flamber le bois de M. Ardillaux en l'honneur de M. le marquis de la Rochethulon ? La police correctionnelle seule devait punir un tel crime.

Et voilà pourquoi Popineau et son ouvrier comparaissaient mardi devant le tribunal de Poitiers sous la double prévention de vol et de destruction d'un monument public ; le feu ainsi allumé ayant, paraît-il, endommagé « deux pierres » du pont dont il s'agit.

Après une plaidoirie de M^e Delahaille, avocat à la Cour d'appel de Poitiers, pour Popineau, celui-ci a été acquitté par le tribunal et renvoyé de la poursuite sans dépens.

Ah ! ils ont l'épiderme sensible, messieurs les opportunistes. Pour quelques misérables branches de bois mort, ils osent porter plainte

correspondants de province nous signale un fait d'évasion véritablement curieux et dont le héros est un des derniers condamnés des cours d'assises des départements, le nommé Julien Dambray, dont le procès a fait un certain bruit.

» On transférait cet individu de la prison de H... où les condamnés aux travaux forcés attendent quelque temps avant d'être dirigés sur le port où l'on doit les embarquer pour le lieu de leur destination. Arrivé à la station de V... (département de T...), on le fit descendre de wagon pour changer de train. C'est alors qu'il accomplit le projet, que depuis longtemps, sans doute, il avait conçu, de se libérer en prenant la clef des champs !

» Les gendarmes ne l'avaient-ils pas ou l'avaient-ils mal attaché aux mains comme cela se fait d'ordinaire ? Le prisonnier déjoua leur surveillance et réussit à se débarrasser de ses liens. Comment le fit-il ? c'est un point qu'au nom de la sécurité publique l'autorité aura le devoir d'examiner.

» Le sieur Julien Dambray choisit fort habilement son moment. Un long train entrant en gare. Lorsque la locomotive ne fut plus qu'à quelques mètres de lui, Dambray prit son

contre un pauvre ouvrier ! Et le parquet, pour plaire à ce tyranneau de village, a ordonné une enquête et traduit un honnête homme en police correctionnelle.

Est-ce ainsi qu'on prépare l'apaisement ?

STATISTIQUE ÉDIFIANTE

Voici, d'après la *Liberté*, journal républicain, une petite statistique des plus intéressantes, et qui prouve jusqu'à l'évidence que la République est le régime le plus favorable au développement... des crimes et des délits de tous genres.

Laissons parler notre confrère parisien :

« La criminalité à Paris.

» Une statistique récente établit — c'est triste à dire, — que, dans notre capitale, plus de la moitié des arrestations frappe aujourd'hui des mineurs.

» Il se commet deux fois plus de crimes et de délits entre quinze et vingt ans qu'entre vingt et quarante.

» En une seule année, on a relevé 30 assassinats, 39 meurtres, 3 parricides, 2 empoisonnements, 44 infanticides, 4,242 coups et blessures, 25 incendies, 153 viols, 80 attentats à la pudeur, 458 vols qualifiés, 11,862 délits simples.

» En tout près de dix-sept mille crimes et de délits de tous genres ! »

Voilà les résultats moraux, — ou plutôt immoraux, — de 15 ans de vraie République et de 8 ans de laïcisation.

CONSEILS ET RECETTES.

L'AMMONIAQUE DANS LE MÉNAGE

Un peu d'ammoniaque dans l'eau tiède adoucit et nettoie la peau.

L'aspiration de vapeurs ammoniacales guérit des maux de tête.

On nettoie les plaques des portes avec un linge imbibé d'eau ammoniacale.

On ravive les couleurs des tapis avec de l'eau chaude à laquelle on a mêlé quelques gouttes d'ammoniaque.

On nettoie les vitres beaucoup plus facilement qu'avec le savon, en faisant usage d'un seau d'eau dans lequel on a versé une ou deux cuillerées d'ammoniaque.

Quelques gouttes d'ammoniaque dans une tasse pleine d'eau, enlèvent les taches des peintures et des chromos. L'opération demande quelques soins.

On enlève des taches de graisse avec de l'ammoniaque très étendue. Après avoir frotté légèrement la tache, on la recouvre de papier de soie et on y passe légèrement le fer chaud.

Les taches faites par les acides sont facilement enlevées par l'ammoniaque pur. On emploie ensuite le chloroforme pour rendre à l'étoffe sa couleur naturelle. On rend au nickel

élan, traversa la voie, effleurant presque le tampon de la machine, et risquant sa vie dans cette partie suprême.

» Les gendarmes furent obligés d'attendre que le train eût défilé tout entier devant eux pour se mettre à la poursuite de leur prisonnier. Or, le train se composait d'un grand nombre de voitures, et le ralentissement que subissent forcément les trains à leur entrée en gare favorisa encore le prisonnier. Il eut tout le temps de gagner la campagne et les bois des environs, où il est activement recherché.

» Au moment où nous écrivions ces lignes, on n'a pu encore mettre la main sur cet audacieux criminel. »

Pendant que Philomène mâchonnait les mots, escamotant les phrases, les coupait d'interjections naïves : « Ça n'est rien... Ça n'est pas intéressant », Maurice ayant saisi la main de Suzanne, en vantait les ongles roses. Il était, comme on le pense, doublement ému. Suzanne ne pouvait admettre que le récit d'une évasion, même audacieuse, parvint à troubler un si coquet chevalier.

(A suivre.)

et à l'argent son brillant en le frottant avec de la laine imbibée d'ammoniaque.

L'ammoniaque, employée à deux ou trois reprises, guérit un rhume récent, et le guérit sûrement si l'application en est faite lorsqu'on ressent la première atteinte du froid.

Le vieux cuivre prend l'aspect du neuf en y répandant de l'ammoniaque concentrée et en le grattant avec une brosse dure. On rince ensuite à l'eau.

En employant par parties égales de l'ammoniaque et de la térébenthine, on enlève les taches de peinture, même anciennes.

On nettoie les brosses et les peignes en les trempant dans de l'eau et de l'ammoniaque. On fait ensuite sécher devant le feu ou au soleil.

Si l'on prend chaque jour des bains dans de l'eau contenant un peu d'ammoniaque, on évite la transpiration et l'odeur désagréable qui en est la conséquence. De plus, la peau se conserve douce et fraîche.

La flanelle et les couvertures se nettoient parfaitement si on les trempe dans un seau d'eau contenant de l'ammoniaque et de l'eau de savon.

L'ammoniaque nettoie aussi parfaitement l'or et les bijoux et donne au diamant tout son éclat.

A tous ces emplois, ajoutez que l'ammoniaque peut rendre de très grands services dans les cas de météorisation, et vous serez bien obligés de reconnaître que c'est une véritable panacée.

Au café :

— Qu'est-ce que Monsieur prend ?

— Je prends froid, mon ami : fermez donc la fenêtre !

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Mardi 23 décembre, *Devant l'Ennemi*, pièce militaire à grand spectacle, en 5 actes et 6 tableaux.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris

Paraissant le samedi de chaque semaine

Sommaire du 20 Décembre :

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Chronique des Beaux-Arts, par Olivier Merion. — Lettres d'un soldat, par Dich de Lonlay. — Nos gravures. — *Un père*, nouvelle, par Georges de Lys. — *Théâtres*, par Hippolyte Lemaire. — Bibliographie. — Le Monde financier. — *Echecs*, par S. Rosenthal. — Chronique du sport. — *Récréations de la famille*. — *Rébus*.

GRAVURES : Grand-duché de Luxembourg : Cérémonie de la prestation de serment, par le duc de Nassau ; La Cour reçue à la porte de la Chambre des députés par le président ; Le cortège sortant du château grand-ducal pour se rendre à la Chambre des députés ; La ville de Luxembourg ; La grande-duchesse de Luxembourg-Nassau ; La cour au balcon du palais grand-ducal après le serment. — La Sainte-Barbe à Vincennes. — Beaux-Arts : *La Valse*. — Naples : Les nouvelles galeries couvertes. — L'hiver à Paris : Un dispensaire. — Les livres illustrés. — *Echecs*. — *Rébus*.

Abonnements : Un an, 24 f. — Six mois, 13 f. — Trois mois, 7 f. — Un n^o, 50 c.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SORT RADICALEMENT GUÉRIS PAR LE

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES
PARIS, Maison J. P. LAROZE, 2, rue des Lions-Saint-Paul
et dans toutes les bonnes Pharmacies.

ÉPICERIE CENTRALE

28, Rue Saint-Jean, Saumur

Pois sup^{rs}, la boîte, p^r 6 personnes. 0.85
— — — — 3 personnes. 0.50
Haricots verts supérieurs, la boîte, pour 6 personnes. 0.85
Haricots verts supérieurs, la boîte, pour 3 personnes. 0.50
Asperges de 4^{re} qualité a boîte. 1.30
— très grosses d'Argenteuil. 2.50
Jardinière, Macédoine Fonds d'artichauts, Tomates.

Choucroute de Strasbourg.
Nous appelons l'attention de nos clients sur l'article *Foies gras* et *Pâtés de gibiers* dont c'est la pleine saison, qui sont d'une qualité tout à fait irréprochable.

Baisse de prix : Sacre, 4 fr. 05 le kilog.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

« Une audacieuse évasion. — Un de nos

